



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 79396

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des chirurgiens-dentistes. Ces derniers souhaitent que la définition des actes susceptibles d'être pris en charge soit établie selon des critères de priorité de santé publique. Par ailleurs, ils souhaitent que la rémunération des soins puisse assurer le maintien des cabinets dentaires dans les zones les plus défavorisées. Il y a une réelle nécessité d'améliorer l'accès aux soins de l'ensemble de la population. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79396

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10996